

Union
syndicale
Solidaires

ET VOILÀ

LE BULLETIN POUR LES ÉQUIPES SYNDICALES

SANTÉ AU TRAVAIL – CONDITIONS DE TRAVAIL

ÉGALITÉ

RE-LOCALIS

SANTÉ

CRÉATION D'É

LIBERTÉS PUBLIQUES

SOLIDARITÉ

**TOUTES ET TOUS
MOBILISÉ-ES !**

AVRIL 2020

N° 70

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

DROIT DE RETRAIT SÉCURITÉ SANTÉ PROTECTIONS

N° VERT 0 805 37 21 34
APPEL GRATUIT

DES SYNDICALISTES RÉPONDENT À VOS QUESTIONS 7j/7 DE 9H À 19H

Solidaires Union syndicale

11



3 Un mois après

4 AMAZON : première victoire syndicale

4 Protection des postier-es face à la pandémie
La Poste condamnée

5 COVID-19 : l'État assassine !

6 Masques périmés : après l'austérité,
quelle protection ?

6 La lettre d'un salarié en réponse à son patron

7 Masque ou pas masque !?
La direction change (un peu) de politique !
Pour SUD-Rail c'est obligatoire et urgent !

8 Enquête en Isère, collecte de témoignages

8 Salarié-es du nettoyage

9 Covid-19 Appel SUD Énergie

10 Mort d'un travailleur intérimaire d'Adecco à Roissy

10 Danger grave et imminent à France 3 Midi-Pyrénées

11 Des outils pour agir contre le Covid-19

12 **Parutions**

- Savoir et prévoir — Première chronologie de l'émergence du Covid-19 par Pascal MARICHALAR

- Avec sa gestion de court terme, « le gouvernement affaiblit notre capacité collective à lutter contre le virus » par Nolwenn Weiler

- Coronavirus COVID 19 : où est le danger mortel ?
Chronique d'une catastrophe annoncée par Annie THÉBAUD-MONY

- Il y a urgence : le dépistage du Coronavirus COVID 19 doit être généralisé par Annie THÉBAUD-MONY

- Heurs et malheurs de la généralisation du télétravail par Lorène LAVOCAT



TOUT-E SALARIÉ-E PEUT EXERCER SON DROIT DE RETRAIT !

Dans le cadre de son travail, toute personne qui pense être face à une situation de danger grave et imminent pour sa santé peut se retirer de celle-ci, après en avoir averti son employeur.

Union
syndicale
Solidaires

Un mois après

Nous sommes des militant-es de terrain, pour un syndicalisme d'en bas. Malgré la distanciation sociale très physique de ce dernier mois, malgré ces événements qui auront des conséquences politiques et sociales, environnementales, sans précédent que nous ne pouvons encore complètement imaginer, chaque structure a travaillé à partir de la réalité de son milieu de travail, avec un foisonnement de résistances diverses qui remettent en cause les conditions d'hygiène, de sécurité, d'emploi, de vie que nous regroupons sous le terme de conditions de travail.

Les conditions de travail au sens large sont au centre de la vie des travailleuses et des travailleurs.

Chaque structure syndicale de Solidaires, avec ses moyens de réflexions et d'actions a fait son travail, et à distance et sur le terrain et à foison. Une véritable fourmilière !

Le savoir-faire de Solidaires a encore su passer une étape. Les formations en vidéo, la permanence téléphonique, une présence concrète, multiforme, large et efficace.

Les fourmis de Solidaires ont fait un sacré boulot : des documents, tracts, fiches, outils, foire aux questions partout sur nos sites, les réseaux sociaux et sur le terrain.

Cela ne pourra que permettre de continuer à construire un syndicalisme de luttes et de transformations sociales dans les secteurs d'activité les plus exposés à l'exploitation, où sont le plus souvent les femmes, les salarié-es précaires, les salarié-es de sous-traitance, de les mettre au centre de nos interventions.

Ce bulletin spécial se veut un reflet non exhaustif de cette activité qui s'est déployée les dernières semaines et qui montre, s'il en était encore besoin, que personne ne veut perdre sa vie à la gagner.



CORONAVIRUS

PREMIÈRE VICTOIRE CONTRE AMAZON !



AMAZON : PREMIÈRE VICTOIRE SYNDICALE



Après une audience de référé qui s'est tenue le 10 avril dernier sur le litige qui oppose l'Union syndicale Solidaires et l'association « Les Amis de la Terre » à la société Amazon France Logistique, le tribunal judiciaire de Nanterre vient de nous donner grandement satisfaction.

En effet, le juge ordonne à Amazon de procéder à une évaluation des risques épidémiques, y compris les risques psychosociaux, en y associant véritablement les instances représentatives du personnel.

Elle enjoint également à Amazon, dans l'attente, sous 24 heures et sous astreinte d'un million d'euros par jour de

retard, de limiter l'activité de ses six entrepôts, comme elle le prétend d'ailleurs depuis des semaines, aux seules marchandises essentielles, à savoir l'alimentaire, l'hygiène et le médical.

Après une décision similaire associant notamment les organisations syndicales à l'évaluation des risques professionnels, rendue contre La Poste la semaine dernière, l'Union syndicale Solidaires se félicite de ce résultat qui ouvre la voie à d'autres actions. Elle poursuit sans relâche, avec ses syndicats et ses militant-es, dans les petites comme dans les grandes entreprises, les associations et les administrations la lutte pour la prise en compte de la santé et de la sécurité des travailleurs et des travailleuses face au Covid-19, et ce alors que l'exécutif pousse à la reprise du travail au risque d'engendrer une deuxième vague épidémique.

PROTECTION DES POSTIER-ES FACE À LA PANDÉMIE LA POSTE CONDAMNÉE



Le très fort retard à l'allumage de la direction de La Poste en matière d'évaluation des risques professionnels pour les personnels exposés à la pandémie a poussé la fédération SUD PTT à ester en justice pour que les choses bougent.

Ce jeudi 9 avril le tribunal des référés de Paris a rendu une décision qui remet les pendules à l'heure sur l'incurie de La Poste, condamnée à une nouvelle évaluation des risques professionnels, et aux dépens, afin de respecter son obligation en matière de santé et sécurité.

Nous retenons ainsi de ce jugement que La Poste, qui n'a toujours pas procédé à une évaluation sérieuse des risques quatre semaines après le début du confinement, est rappelée à ses devoirs par le juge.

La Poste devra élaborer un document unique d'évaluation des risques sur l'ensemble de son périmètre en y associant les organisations syndicales. Cette évaluation devra intégrer

les conditions d'activité des postières, postiers, personnels de filiales, intérimaires et CDD compris. Il faudra énoncer les mesures prises en cas d'infections avérées ou suspectées parmi les personnels et dans les locaux professionnels.

Le jugement enjoint aussi La Poste à « recenser les activités essentielles et non essentielles à la vie de la nation », un sujet clé à l'heure où le président de la Poste annonce urbi et orbi la reprise des activités de La Poste, notamment en étendant les ouvertures à 10 000 points de contact et six jours sur sept. À l'heure également où l'entreprise espère être autorisée à pouvoir, dans le cadre des ordonnances, déroger au droit du travail et faire travailler, entre autres, les agents jusqu'à 60 heures par semaine.

Pandémie ou pas, la direction de La Poste ne peut donc s'abstraire de ses obligations en matière de droit du travail, notamment en faisant peu de cas des nombreux rappels que la fédération SUD PTT n'a pas manqué d'adresser à son président ainsi qu'au ministre de l'Économie, tutelle de La Poste.



LE 17 NOVEMBRE 2019, DANS LA VILLE DE WUHAN, en Chine, apparaissait le coronavirus 2019 (COVID-19). Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé déclarait l'État d'urgence de santé publique de portée internationale. Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé a déclaré

avoir informé Édouard Philippe, Premier ministre de l'imminence de la pandémie...

En France, depuis que le gouvernement d'Émanuel Macron est au pouvoir, il mate avec une extrême violence tous les mouvements : Gilets jaunes, Retraites, Santé. Il criminalise les manifestant-es, équipe ses forces de l'ordre de plusieurs millions d'euros de matériel et de munitions de guerre pour éborgner, blesser, tuer... Et préparer, dans l'insouciance générale, avec la complicité des partis politiques institutionnalisés, les élections municipales sans pour autant prendre de précautions particulières sur la circulation des biens et des personnes. Normal pour un gouvernement ultralibéral, capitaliste et fasciste.

Le 24 janvier 2020, les premiers cas de COVID-19 sont déclarés en France, puis tout s'enchaîne. Les cas de contaminations

COVID-19 explosent à l'hôpital, mais aussi dans les EHPAD, le médico-social ainsi que le social, la faute à qui ?

Les personnels de la santé sont envoyés en première ligne sans protection et avec des directives contradictoires qui changent en fonction des stocks ! Aujourd'hui, plus de 3 500 de nos collègues sont contaminé-es par le Covid 19, certain-es d'entre eux sont en réanimation depuis plusieurs semaines.

Aujourd'hui, nous comptons nos mort-es.

Nous tenons pour responsable le gouvernement, qui dans une impréparation digne d'un gouvernement *Grolandais*, envoie le personnel hospitalier à la mort. Nous n'oublions pas qu'hier le gouvernement nous réprimait quand nous demandions des moyens pour la santé, aujourd'hui il nous assassine !

Nos seules armes à nous, ce sont des masques, absents ; les gants, absents ; les lunettes et visières, absentes ; les surblouses, absentes ; les gels hydroalcooliques, absents ; les respirateurs, absents ; les housses mortuaires, absentes... Et cette liste est non exhaustive.

La communication du président de la république et de son gouvernement est à gerber, incapable de protéger ses soignant-es, sauf à adapter son langage et à imposer à nos collègues, faute de moyens, de travailler en mode dégradé. Il manque tellement de matériel que les normes sanitaires diffèrent d'un jour sur l'autre.

Aujourd'hui pendant que les ministres, directeurs d'établissements, député-es, etc., essaient de sauver leurs fesses à coup de « ce n'est pas moi, c'est lui, c'est le gouvernement d'avant »,

nous leur disons qu'ils et elles sont complices de cette politique mensongère qui tue ! Nous rappelons aux établissements qu'ils restent libres de multiplier les commandes de matériel auprès de nouveaux fournisseurs, y compris à l'étranger, sans être obligés d'attendre la distribution des stocks d'État. Nous leur rappelons qu'ils sont libres de dénoncer les besoins criants en matériel de protection, en matériel biomédical, en produits pharmaceutiques au lieu de répéter le discours mensonger mortel du gouvernement ! Nous rappelons aux président-es de régions qu'ils et elles sont même libres de demander qu'un maximum d'industries soient contraintes à se mettre en capacité de modifier leurs chaînes de production pour répondre à ces besoins vitaux et si urgents... Y compris localement.

C'est, entre autres, ce que SUD demande de faire, en vain, depuis plusieurs semaines au gouvernement !

Nous avons la haine au profond une haine fondamentale.
(Bernard LAVILLIERS)

Nous avons des dents de loup et une mémoire d'éléphant. On vous attend au virage du déconfinement, on n'oubliera rien !

Votre incompetence, vos mensonges, votre morgue, votre mépris...

« Ah il ne fallait pas s'inquiéter, disiez-vous, cette grippette va passer ». Inquiétez-vous : vous désormais !

Les assassinats se paient tôt ou tard, les travailleurs et travailleuses exposé-es au SARS-coV-2 par votre incurie se rappelleront à votre bon souvenir et feront tout pour que vous passiez devant la justice du peuple et non devant votre justice bourgeoise !



MASQUES PÉRIMÉS : APRÈS L'AUSTÉRITÉ, QUELLE PROTECTION ?



C'EST L'UNE DES QUESTIONS DU MOMENT : la pénurie de masques en France. Dans le monde médical et paramédical (pharmacies, maisons de retraite, pompiers), mais aussi partout ailleurs. Et l'administration des Douanes ne déroge pas à la règle.

La mondialisation, les délocalisations industrielles et les pertes de souveraineté sanitaire sont remises en cause.

L'autre point attisant la tension est l'efficacité du masque lorsqu'est atteinte (ou dépassée...) sa date de péremption. Et la communication gouvernementale n'aide guère à y voir clair.

Entité	Date limite d'utilisation des masques FFP2	
	Avant la crise sanitaire Covid-19	Pendant la crise sanitaire Covid-19
Ministères économiques et financiers (Bercy)	2013 : date de péremption !	30 mars 2020 : Pas de date limite ! Mais des tests visuels !
Ministère de la Santé	2010 : Date de péremption ! 2019 : 1 an avant la date de péremption !	06 mars 2020 : Pas de date limite ! Mais des tests visuels !
Ministère du Travail	2007 : date de péremption !	26 mars 2020 : 6 mois après la date de péremption ! MAJ du 27 mars 2020 : 2 ans après la date de péremption !
INRS (Institut national de recherche et de sécurité)	Jusqu'en février 2020 : date de péremption !	30 mars 2020 : 2 ans après la date de péremption !

Avant 2020, il ne fallait en aucun cas dépasser la date de péremption.

Désormais, en pleine crise du Covid-19, la date n'importerait plus ? Seuls les tests visuels de vérification compteraient ? Cela pourrait être commode : une responsabilité déchargée vers la personne utilisatrice. Or des personnels soignants, donc qualifiés pour se comporter en ambiance virale au port de protections, sont décédés.

La communication officielle le dit : la pénurie de masques imposa de revoir leur doctrine d'utilisation. Sans fourniture d'analyses complémentaires, le doute demeure donc. Or, ce n'est pas aux personnels de s'adapter. Pour garantir le principe de précaution et la sécurité, il faut donc :

- À très court terme : que tout le monde voit le remplacement des masques périmés par des masques neufs, le plus rapidement possible.
- À plus long terme : une relocalisation de la production de masques sur le sol national.

Si un agent relève que la date de péremption d'un masque est dépassée, il est dans son bon droit pour demander la fourniture de nouveaux masques.

L'annexe du tract sur :

http://www.solidaires-douanes.org/IMG/pdf/2020_janv-avril_tracts_confs_tel_courriers_mef_dgddi_covid-19.pdf?1964/1e9589e322607dff1d6abf2cc78e6470087b22ce

LA LETTRE D'UN SALARIÉ EN RÉPONSE À SON PATRON

CHER MONSIEUR STREET,

Suite à votre belle lettre du mardi 7 avril, je tenais moi aussi, à vous remercier pour tous vos mots d'encouragements et de gratitude éternels adressés à l'ensemble de votre équipe salariée dont je fais partie. Merci de saluer notre courage, car effectivement il en faut avec seulement 5 masques en poche depuis le début de la crise. 5 masques en poche depuis 21 jours maintenant, livrant des hôpitaux et des officines tous les jours, croisant des centaines de personnes malades, oui c'est vrai, il faut certainement une bonne dose de courage, voire de témérité, pour ne pas dire d'inconscience pour oser prendre de tels risques en étant payé le SMIC, sans prime de risques. Mais que voulez-vous, c'est ça d'être un Super-Salarié, à défaut d'être Superman, c'est nous qui faisons tourner la boutique, M'sieur. Et oui, depuis le 16 mars, la France est en guerre et nous, on passe entre les balles. Et moi aussi, ça me rend fier tout ça : tenir la première ligne de front la fleur au fusil, l'engagement, le courage, la ténacité, la persévérance et l'espoir de lendemains qui chantent. Ouais, tout ça m'anime chaque matin quand je me lève et j'y pense en me brossant les dents, et en enfilant mon slip, et en montant dans ma voiture et jusqu'à ce que j'arrive au bureau et quand là, quand j'vois le logo de la boîte «Star Service», là, à ce moment-là précis, là, ça me donne envie de chialer, tellement c'est beau, tellement c'est grand, tellement c'est historique ce qu'on vit tous ensemble. Parce que moi, depuis le 16 mars, je vous le dis, m'sieur Street, je ne travaille plus pour une entreprise, mais je dialogue, j'échange, j'évolue, j'interagis avec des membres de ma famille. Bah, oui parce que comme dans une famille, on partage les moments durs, les joies et les peines et la gastro, bah,

nous c'est le Covid 19, mais c'est pas grave, c'est pareil, ça me fait quand même chaud au cœur.

Monsieur Street, vous savez parler aux gens comme nous, à ceux qui sont tout en bas, et qui sont tous minuscules dans l'œillet des jumelles. Mais oui, vous savez les jumelles comme y a à la Tour Eiffel, quand on regarde les gens d'en bas et qu'on s'dit «oh, on dirait des p'tites fourmis!». Et là, quand j'ai lu votre belle lettre ce soir, mais j'ai pensé — j'ai pensé dans ma tête et j'me suis dis — ça y est, il nous a vu. Et comme les petites fourmis, je me suis mis à agiter les mains pour dire : «hé les copains, les copines, y a quelqu'un là-haut qui nous r'garde. J'crois qu'il nous a vu. Oui, Il nous voit ! Il nous voit !!! Monsieur Street, on est là, on est là !!! Oui c'est nous les p'tites fourmis !!!» Et ça m'a gonflé le cœur que vous sachiez nous voir et nous parler en langage fourmis de «courage», de «fierté», tout ça. Oui, vous savez bien parler aux petites fourmis qui font chaque jour un travail de titans, mais qui sont pourtant si invisibles. Ni applaudis à 20 h, ni visibles sur BFM, mais sans qui, aujourd'hui le monde ne tournerait plus rond.

Alors monsieur Street, merci. Merci pour tout. Merci du fond du cœur. Moi aussi, jsuis fier. Fierté de fourmis. Salutations.

PS : et au cas où, j'vous redonne mon RIB, comme ça si vous l'avez pas pris avec vous, à votre domicile pour faire du télétravail, bah vous l'aurez et vous pourrez le regarder le soir avant de vous coucher. Bisous. Bisous tous doux. Avec masque artisanal — que c'est même ma femme qui les a faits avec sa Singer.



MASQUE OU PAS MASQUE!?

LA DIRECTION CHANGE (UN PEU) DE POLITIQUE! POUR SUD-RAIL C'EST OBLIGATOIRE ET URGENT!



DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE, garantir la sécurité sanitaire des salarié-es est un vrai combat. Aussi bien, face à une direction qui n'a pas anticipé les moyens à mettre en œuvre, que face à un gouvernement, actionnaire unique des SNCF, qui de son côté, réquisitionne

les moyens de protection pour étouffer cette affaire d'état sur les masques. Depuis 3 semaines, à l'image des contradictions ministérielles, la direction explique aux agents que le masque n'est pas adapté, voire dangereux, et qu'un bon respect des « gestes barrières » est l'unique rempart face au virus. Durant le mois écoulé, nous avons multiplié les interventions nationalement et dans les CSE/CSSCT pour obtenir d'autres mesures sanitaires et s'assurer qu'elles soient appliquées. Pour autant, la question du masque reste d'actualité et lors d'une DCI SUD-Rail, le 7 avril, la direction annonce qu'elle va changer sa doctrine... mais ne nous laissons pas abuser!

200 000 masques chirurgicaux dans les établissements!

Face à la pression quotidienne des cheminots, de leurs représentants SUD-Rail et aux recommandations du corps médical, la direction renonce à sa politique et annonce que près de 200 000 masques par semaine seront adressés aux établissements pour le personnel en contact avec la clientèle ou dans le cadre de situations de travail à risque. Soyons clairs, si cette mesure va dans le bon sens, elle ne doit pas se substituer à une politique de prévention globale et elle ne doit surtout pas servir d'alibi à certaines activités pressées de renvoyer les cheminots au boulot sur des activités non essentielles... Nous sommes en attente de la liste des métiers et des situations de travail qui seraient concernés par l'octroi de 2 masques chirurgicaux par journée de service. De plus, la fédération SUD-Rail revendique une transparence totale et par établissement sur les stocks, les commandes, les répartitions et les livraisons des masques.

La direction doit maintenant équiper l'ensemble des cheminot-es!

Pour la fédération SUD-Rail, la direction ne doit pas prendre de demi-mesures et doit maintenant annoncer l'équipement généralisé de masques pour chaque cheminot et l'application de ses propres textes!

Aujourd'hui la plus haute autorité médicale du pays recommande le port généralisé du masque, de nombreuses municipalités et département exigent le port du masque dans les espaces publics. Le port du masque n'est efficace que si l'ensemble du personnel l'utilise. Si la direction veut vraiment protéger ses salarié-es, elle ne doit pas juste en protéger une partie, mais bien l'ensemble! Dans un contexte épidémique appelé à durer et des conditions de déconfinement qui passeront vraisemblablement par le port obligatoire du masque tant pour les cheminot-es que pour les usagers, la direction doit protéger l'ensemble des agents qui doivent venir travailler. Le Covid19 ne se contracte pas juste sur son lieu de travail, mais également sur les trajets pour s'y rendre...

Chaque agent qui vient travailler a droit une protection optimale, au travail et sur son trajet comme le recommande... les propres textes de la SNCF!

1. Définition du type de masques

La circulaire DGT 2007/18 du 18 décembre 2007 retient 4 situations d'exposition au risque grippal. La SNCF préconise une répartition des types de masques dont elle s'est pourvue comme indiqué :

SITUATIONS	METIERS	TYPE DE MASQUE PRECONISE
Les salariés travaillant à distance et qui ne sont pas exposés à des contacts humains variés et nombreux du fait de leur activité professionnelle.	Agents en situation à domicile (travail sur ordinateur par exemple) quel que soit le métier.	Choix personnel de l'agent
Les salariés présents sur leur lieu de travail et exposés au risque environnemental général.	Services administratifs, agents circulation, agents de maintenance voie et matériel, agents de conduite.	Masque anti-projection
Les salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public du fait de leur profession.	Agents commerciaux gare et trains, agents escale voyageurs, Suge, agents de conduite croisant un public dense pour accéder à leur cabine.	Masque type FFP2
Les salariés directement exposés à un risque en raison de la nature même de leur activité professionnelle habituelle.	Personnel médical et paramédical, travailleur social en maison de soins	Choix de la filière

Nota bene : un point particulier est fait sur les modalités d'utilisation des masques dans la fiche 1.C du présent référentiel.

En phase de pandémie, sur ordre des Pouvoirs Publics relayé par la cellule nationale de la SNCF, des masques de type FFP2 ou anti-projections seront fournis aux personnels SNCF assurant leur service. Pour les déplacements dans les lieux publics, dont les transports en commun, les masques anti-projections dits chirurgicaux sont recommandés.



ENQUÊTE EN ISÈRE, COLLECTE DE TÉMOIGNAGES



LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE provoque une multitude de mises en danger sanitaires et sociales. Les gouvernants tirent profit du confinement pour développer des mesures de régression sociale et de contrôle des populations. Les patrons, les managers, les chefs sont souvent défaillants, voire oppressants. Les abus sont légion, et le nombre de salarié-es isolé-es également.

Le confinement passé, il s'agira de réclamer des comptes sur ce qui s'est passé et sur leurs conséquences dramatiques, dans les hôpitaux, les Ehpad, les centres de rétention, Amazone, La Poste... en fait partout. Les syndicats auront à dénoncer les malveillances des employeurs à l'égard des employé-es et des précaires, et leurs conséquences (dispositifs de protection sanitaire, santé, revenus, accident du travail, maladie professionnelle, indemnisation, congés, droits sociaux, rémunérations, indemnisations, réparations...).

Comme pour les affaires du sang contaminé, l'amiante ou les suicides à France Télécom, nous aurons fort à faire pour que soient punis les responsables et construire un nouveau modèle économique et politique. C'est pourquoi il est nécessaire de collecter dès maintenant un maximum d'informations,

des écrits, des témoignages, des dates, des photos, tout ce qui servira de preuve par la suite pour défendre les intérêts des victimes et prouver les culpabilités des patrons et des donneurs d'ordre.

Pour cela, Solidaires Isère initie une grande collecte de témoignages visant à relever les manquements en termes de santé et de sécurité au travail pour les salarié-es tout secteurs et métiers, du public ou du privé, qui seraient contraint-es d'aller travailler pendant la pandémie (il est possible de remplir le questionnaire directement en ligne ou en l'imprimant pour envoi postal ou mail, PDF en p. j. et sur l'article en lien).

Informez vos secteurs professionnels et militants, vos collègues, vos proches, vos voisins, nous devons nous protéger pour aujourd'hui et pour demain.

Le lien vers l'article sur le site de Solidaires Isère : <https://solidaires-isere.fr/2020/04/06/etes-vous-en-securite-au-travail-solidaires-isere-lance-une-grande-collecte-de-temoignage/>

Le lien direct vers le questionnaire en ligne : <https://framaforms.org/etes-vous-en-securite-au-travail-appel-a-temoignage-1585555307>

SALARIÉ-ES DU NETTOYAGE



DANS LA PÉRIODE DIFFICILE que traverse notre pays confronté à la plus grande crise sanitaire depuis des décennies, les salarié-es du nettoyage sont aussi indispensables que les soignant-es et beaucoup d'autres, elles et ils désinfectent les locaux contaminés, elles et ils nettoient les sols, les bureaux, vidant les poubelles, nettoient les sanitaires, les portes et poignées, les vitres...

Par leur action visant à éradiquer toute trace susceptible de contaminer, elles et ils contribuent fortement à lutter contre le Covid 19. Aussi, si les sociétés de nettoyage sont considérées comme d'utilité publique, par conséquent elles ont l'obligation et la responsabilité, ainsi que les donneurs d'ordre, de fournir les masques FFP2, les gels et des gants à tou-tes les salarié-es en activité confrontés au danger tous les jours.

Pourtant, il y a des salarié-es du nettoyage qui subissent des inégalités de traitements tels que celles et ceux qui travaillent dans les copropriétés dont l'employeur est le « syndic », et bien

d'autres qui dépendent d'autres conventions qui à ce jour n'ont pas toujours le matériel de protection vital pour se protéger et protéger les autres.

Ces salarié-es invisibles subissent déjà en temps normal des injustices sociales (précarité, bas salaire, pénibilité au travail...). Elles et ils sont pourtant si essentiels dans cette bataille contre le Covid 19. Elles et ils ne doivent pas être exposé-es au danger qui les guette au nom de l'oubli.

L'Union syndicale Solidaires et le syndicat Sud Nettoyage IDF demandent pour ces salarié-es invisibles à la ministre du Travail et la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés) de manière urgente les moyens de protection contre le Covid-19. Nous demandons aussi à la FEP l'octroi d'une prime pour l'ensemble des salarié-es du nettoyage actifs, quelles que soient leurs conventions collectives ainsi que la reconnaissance d'utilité publique pour leur courage et leurs efforts.



La politique sanitaire d'EDF pour protéger les salariés EDF et ses prestataires

PÉNURIE DE MASQUES : à certains endroits, la direction d'EDF invoque l'incompétence des salariés à mettre des masques. La direction d'EDF reprend en cœur l'argumentaire de la porte-parole du gouvernement à propos des masques de protection en évoquant l'incompétence des salarié-es !

Il serait donc plus difficile de porter un masque que de piloter un réacteur nucléaire, ou d'éviter un blackout en assurant l'équilibre du réseau électrique ? Pour les porte-paroles gouvernementaux mis en place au sein d'EDF, c'est oui !

SUD-énergie trouve inacceptable que la direction d'EDF participe à cette mascarade visant à éluder le problème français de pénurie de masques protecteurs.

C'est pourtant Emmanuel Macron qui a décidé en 2018 de laisser détruire les machines de l'usine de production de Plaintel par la société Honeywell. Les salariés de tous les secteurs en font maintenant les frais.

Nous exigeons la mise en place immédiate de moyens de prévention et de désinfection à l'ensemble des personnels travaillant aujourd'hui sur l'ensemble du parc nucléaire EDF.

La politique de prêt de main d'œuvre et de marchandage des entreprises de l'énergie (groupe EDF.SA, CEA, ORANO ex-Areva, ENGIE ex-GDF...)

Auditionnés le 16 juin 2018 par la commission d'enquête présidée par Barbara POMPILI, pour l'amélioration du niveau de sécurité et de sûreté nucléaire, les syndicats (CGT — FO — CFDT — CFTC — CFE CGC) s'étaient alors tous déclarés favorables à la mise en place d'une convention collective spécifique aux travailleurs du nucléaire.

La fédération SUD Énergie, malgré qu'elle soit présente depuis des années dans l'industrie nucléaire, a été oubliée par cette commission. Nous avons tout de même suivi les débats et ce qui en est sorti avec grand intérêt malgré l'ostracisme dont nous sommes victimes.

Cette commission préconise une convention collective commune aux travailleurs du nucléaire afin qu'ils soient mieux protégés. Ceci dans le but d'améliorer les conditions de travail qui sont gage de bon état de la sûreté nucléaire.

Cette convention existe, elle s'appelle « statut des Industries électriques et gazières » ! Ce statut historique a été mis en place pour protéger les salariés et assurer l'égalité entre eux afin d'assurer à tous les concitoyens français, un service public de qualité.

Ce qui est mis en lumière à l'occasion de cette crise du COVID-19, de façon plus criante encore qu'habituellement, c'est bien une politique globale de prêt de main d'œuvre.

Cette situation éclaire la mise en concurrence déloyale des salariés entre eux. Des salariés se voient réquisitionner au nom de la productivité de leur client. Ils reçoivent directement des injonctions à travailler au nom d'un concept de service public duquel ils sont pourtant écarté-es le reste de l'année du fait de leur statut de sous-traitants.

La fédération SUD-énergie appelle donc l'ensemble des fédérations syndicales de l'Énergie à se joindre à l'appel suivant

La crise du Coronavirus met en lumière que le service public de l'Énergie ne peut pas assurer ses missions sans ses sous-traitant-es. Il est temps désormais d'appliquer le statut des IEG, et notamment son article 4, afin d'intégrer dès que possible les 40 000 sous-traitants du nucléaire au statut des IEG.

Le statut du personnel des IEG est très clair, il stipule dans son article 4 :

« Les emplois, fonctions ou postes de services et exploitations, doivent être intégralement assurés par des agents statutaires, d'abord engagés au titre d'agents stagiaires. »

Exigeons ensemble la titularisation immédiate (l'intégration au statut) de tous les prestataires qui ont démontré par leur présence et leur mise à disposition que leur emploi est nécessaire au service public et à sa continuité.

Nous estimons en parallèle qu'il est capital, pour le devenir de la filière de production d'électricité quel que soit son origine (nucléaire, hydraulique, Enr, etc.), d'arrêter immédiatement la mise en concurrence des travailleurs de la sous-traitance entre eux pour des profits privés, et de les intégrer aux entreprises donneuses d'ordre. Cette concurrence se fait au mépris de ces mêmes salariés, qui réalisent leurs activités sans aucune reconnaissance pour leurs métiers et multiples expositions.

Nous déclarons que ceci est valable pour l'ensemble des industries et filières de l'énergie allant de l'extraction des matières, la production, le transport, la distribution, jusqu'au recyclage ou traitement des déchets et du démantèlement des installations.

Nous exigeons la titularisation de tous-tes les prestataires d'entreprises en commençant par celles et ceux qui ont été requi-es durant cette crise du COVID-19.

MORT D'UN TRAVAILLEUR INTÉRIMAIRE D'ADECCO À ROISSY



M AZAIZ EST MORT des suites du Covid-19 mardi 7 avril. Il travaillait en mission comme agent de piste au terminal 1 de l'aéroport de Roissy pour la société ARS, filiale de WFS (Worldwide flight services).

Il était amené à décharger jusqu'au 15 mars des cargos venant de Chine jusqu'à 5 par jours, sans gants, sans masque, sans protection. Il travaillait comme intérimaire pour cette entreprise depuis 8 ans.

Jusqu'à présent, la société Adecco n'a pas réagi, et à notre connaissance les sociétés donneuses d'ordre non plus. Cela nous semble particulièrement grave, car taire ce décès n'est pas sans conséquence sur les risques pour les collègues de travail.

On ne peut pas prendre prétexte du besoin qu'ont les personnes les plus précaires de gagner leur vie pour les mettre en danger. On ne doit pas perdre sa vie à la gagner!

- Nous exigeons que les entreprises Adecco, ARS et WFS prennent leurs responsabilités, que les instances représentatives du personnel soient réunies sur cette situation.
- Nous exigeons que les mesures de protections et d'éloignement des personnes mises en contact soient instaurées immédiatement si ça n'est pas déjà le cas.
- Nous dénonçons l'utilisation de l'intérim et de la sous-traitance qui permettent un moins-disant social et nient le droit des travailleurs et travailleuses à la santé et à la sécurité.
- Nous exigeons que soit reconnu l'accident du travail ayant frappé ce travailleur, que toute la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles il a travaillé et que les responsabilités soient mises en lumière.

DANGER GRAVE ET IMMINENT À FRANCE 3 MIDI-PYRÉNÉES



APRÈS L'ALERTE POUR DANGER GRAVE ET IMMINENT de contagion au Covid 19 dans l'antenne de France 3 Midi-Pyrénées déposée le 19 mars 2020, les représentant-es de proximité de Toulouse ont examiné toutes les mesures mises en place par la direction de France Télévisions.

Pour les analyser, il nous a fallu attendre le retour à un fonctionnement normal de notre antenne. Suite à la mise en quatorzaine de la totalité de l'encadrement de la rédaction, la diffusion du JT Occitanie n'a repris à Toulouse que le 4 avril. Les représentant-es de proximité de France 3 Midi-Pyrénées ont pu, à partir de cette date, observer leur application par les salariés de FTV ou des sociétés prestataires — ménage et gardiennage.

Les représentant-es de proximité – SUD/SNJ et FO – estiment être en mesure de lever leur alerte pour danger grave et imminent aujourd'hui, 8 avril 2020. Pour autant, conscient-es de la situation évolutive dans l'épidémie de Covid 19, ces élu-es veulent que soient prises en compte les incertitudes médicales et scientifiques notamment quant aux délais de contagiosité. En conséquence, la levée de cette alerte est accompagnée des préconisations suivantes :

En termes de protection pour la santé des salariés

Nous demandons que, pour prévenir les risques de contagion la direction applique des délais de précaution supérieurs à ceux, minimalistes, recommandés par l'ARS. Nous voulons obtenir aussi par écrit les garanties que les procédures et produits de nettoyage et de désinfection correspondent aux plus hauts standards de qualité exigés par les normes françaises et européennes. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons toujours pas la certitude que les petits flacons de gel hydroalcoolique importés de Turquie et distribués à Toulouse à partir du 13 mars correspondent bien aux normes réglementaires notamment en pourcentage de quantité d'alcool.

En termes d'application des procédures et de respect des consignes

Comme l'ont suggéré médecin et inspectrice du travail de Toulouse, nous demandons que soient réalisées des formations rapides aux gestes et procédures de protection, mais pas seulement par l'envoi de mail, l'affichage ou les communications orales.

La formation à la sécurité est l'une des obligations fondamentales de l'employeur. Elle doit être renouvelée régulièrement, particulièrement en période de crise sanitaire, que ce soit en présentiel ou par défaut à distance. Ces séances doivent être ciblées par famille de métiers et planifiées pour être sûres qu'elles soient bien effectuées.

Enfin en termes d'organisation du travail

Nous insistons pour que le rythme et les conditions de travail soient adaptés aux très nombreuses contraintes supplémentaires en reportage, sur site ou en télétravail. Il est notamment nécessaire de prévoir des temps de préparation et de calage pour les reportages ou les directs réalisés en extérieur.

Être sur le terrain, vérifier nos informations par temps d'épidémie, imposent des procédures supplémentaires et d'importantes précautions. Il faut plus de temps pour que les salariés puissent les appliquer.

Les représentant-es de proximité de France 3 Midi-Pyrénées demandent des échanges réguliers avec la direction afin de pouvoir s'assurer de la mise en œuvre de ces préconisations. Des communications devront aussi être faites à destination des salariés qui sont en première ligne pour évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures destinées à garantir leur santé au travail.

À Toulouse, le 8 avril 2020 les représentant-es de proximité SUD/SNJ/FO

DES OUTILS POUR AGIR CONTRE LE COVID-19



Un numéro vert d'appui syndical

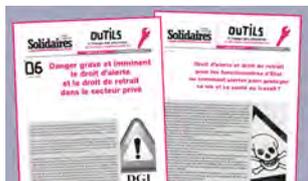
Depuis le lundi 30 mars, l'Union syndicale Solidaires a mis en place un numéro vert d'appui syndical le 0 805 37 21 34. Alors que cette classe politique ne pense qu'à sauver le capitalisme, pour les milliers d'adhérentes et d'adhérents de notre Union syndicale, l'heure est à la protection de la santé et la vie des travailleurs et travailleuses. Dans de trop nombreux secteurs, les patron·nes refusent de fermer les lieux de travail sous la pression du gouvernement. Dans les secteurs qui doivent continuer à fonctionner pour lutter contre la pandémie, cela ne peut se faire sans respecter les droits des salarié·es ! Le gouvernement a pris des ordonnances le 27 mars, restreignant particulièrement les droits des travailleurs/euses quant

Nos vidéos «Solidaires en action»

Notre Union syndicale diffuse de courtes vidéos tous les deux ou trois jours sur différentes thématiques dans le contexte actuel dans le cadre de notre série vidéo «Solidaires en action».

À retrouver : <https://solidaires.org/Videos-dont-Expression-directe>

Fiches droit de retrait et droit d'alerte privé/public



- secteur privé : <http://la-petite-boite-a-outils.org/fiche-n-6-danger-grave-et-imminent-le-droit-dalerte-et-le-droit-de-retrait-dans-le-secteur-prive/>
- secteur public : <http://la-petite-boite-a-outils.org/droit-dalerte-et-droit-de-retrait-pour-les-fonctionnaires-detat-ou-comment-alerter-pour-protoger-sa-vie-et-sa-sante-au-travail/>

Permanence santé et conditions de travail



Durant la période d'épidémie/confinement, la permanence est maintenue de manière dématérialisée du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.

Pour contacter les animateurs, merci d'adresser un mail avec l'exposé de votre situation, ainsi que vos coordonnées téléphoniques à l'adresse suivante : permanence@neplus-perdresaviealagagner.org

Vous êtes confrontés à des conditions de travail intenable, dangereuses, injustes, sous pression, des violences, du harcèlement, des problèmes de santé (accident du travail, maladies

aux congés, RTT, à la durée du temps de travail notamment. L'Union syndicale Solidaires met tout en œuvre pour aider les salarié·es, les chômeurs/ses, les étudiant·es à faire valoir leurs droits, et met à disposition un numéro d'appui syndical animé par des militant·es de tous les secteurs. Ce numéro, pour être accessible à toutes et tous, prend la forme d'un « numéro vert », gratuit depuis un téléphone fixe ou portable.



Une foire aux questions au temps du coronavirus

La FAQ est en ligne à partir du 31 mars. Nous répondons ici aux questions que vous vous posez dans cette période. Nous répondons au plus vite à vos attentes et mettrons à jour toutes les questions complémentaires que nous n'aurions pas encore traitées.

liées au travail...), la précarité et l'incertitude du lendemain (contrat précaire, management brutal, menaces, licenciement abusif...).

Vous voulez trouver des conseils, des outils pour vous défendre, des idées pour vous en sortir... si d'autres collègues sont concerné·es, venez ensemble : à plusieurs on est plus forts.

La permanence conditions de travail et santé est ouverte à tou·tes, travailleuses et travailleurs de tous statuts (CDI, CDD, fonctionnaires, apprenti·es, stagiaires, intérimaires, sous-traitants, intermittent·es, chômeurs/euses, indépendant·es...)

La permanence est tenue par des travailleuses et travailleurs, des militant·es syndicaux, des médecins du travail, des psychologues du travail, des agents de l'inspection du travail, des professionnel·les du droit, des expert·es CSSCT, etc.



Savoir et prévoir

Première chronologie de l'émergence du Covid-19

Pascal Marichalar

Que pouvait-on savoir et prévoir de l'actuelle pandémie et de son arrivée sur le territoire français ?

Premiers éléments de réponse à partir d'un corpus bien défini : le très réputé magazine *Science*, et les déclarations de l'OMS depuis fin décembre 2019.

À lire sur : <https://laviedesidees.fr/Savoir-et-prevoir.html#page>



Avec sa gestion de court terme, « le gouvernement affaiblit notre capacité collective à lutter contre le virus »

Nolwenn Weiler

Absence de dépistage systématique, ce qui empêche chacun de savoir s'il est contaminé pour s'isoler, possibilité de faire travailler des salariés 60 h, au risque d'affaiblir leurs défenses immunitaires, absence de moyens pour les soignants... Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche à l'INSERM et spécialiste des questions de santé au travail, est très sévère vis-à-vis de la gestion à court terme de la crise par le gouvernement.

Entretien à lire sur *Bastmag* : <https://www.bastmag.net/test-systematique-depistage-immunite-infection-temps-de-travail-contamination-sous-traitant-CHSCT>



Coronavirus COVID 19 : où est le danger mortel ?

Chronique d'une catastrophe annoncée

Annie Thébaud-Mony

Dans la communication du gouvernement, il existe un immense angle mort : il s'agit de l'épidémie gravissime de cancers et du péril mortel que fait courir le coronavirus à ceux et celles qui en sont atteints. Car les patients atteints de cancer ont pour la plupart un système immunitaire altéré et sont souvent traités avec des corticoïdes...

À lire sur : <https://blogs.mediapart.fr/annie-thebaud-mony/blog/150320/coronavirus-covid-19-ou-est-le-danger-mortel-chronique-d-une-catastrophe-annoncee>

Il y a urgence : le dépistage du Coronavirus

COVID 19 doit être généralisé

Annie Thébaud-Mony

La France a réservé aux seuls cas graves, et en milieu hospitalier, la pratique des tests. Pourtant, une autre stratégie est possible. Tous les soignants, tous les travailleurs devraient avoir accès aux tests. Exigeons l'accès généralisé aux tests de dépistage et à des formes cohérentes de prise en charge impliquant les médecins généralistes.

À lire sur : <https://blogs.mediapart.fr/annie-thebaud-mony/blog/300320/il-y-urgence-le-depistage-du-coronavirus-covid-19-doit-etre-generalise>



Heurs et malheurs

de la généralisation du télétravail

Lorène Lavocat

Le confinement imposé pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 a conduit plusieurs milliers de personnes à travailler à domicile. A priori bon pour le climat, le télétravail satisfait-il celles et ceux qui s'y adonnent ? Est-il la panacée ? Qu'en pensent les employeurs ? Reporterre a enquêté sur cette nouvelle façon de travailler.

À lire sur : <https://reporterre.net/Heurs-et-malheurs-de-la-generalisation-du-teletravail>

